

**PASSAGE DU RELAIS ET CONTROLE DE COURSE**

Chaque concurrent s'engage à effectuer son étape dans un esprit sportif. A chaque "village étape", une fiche de pointage tenue par la commune est à émarger par le coureur arrivant au poste de contrôle sauf pour le concurrent effectuant plusieurs étapes. Au moment du relais, à chaque étape, un témoin est transmis de coureur à coureur et ceci a lieu obligatoirement dans le couloir devant le poste de pointage.

